



DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 19
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 06 avril 2021

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 13 avril 2021**

--- o0o ---

L'an deux mille vingt-et-un, le treize avril, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAFOURCADE, Mme REBECHE, M. GOSSELIN, Mme COURROS, M. PIQUER JONQUIERE (a procuration pour Mme PARTOUCHE-SEBBAN), Mmes ZELLER, THIEBLIN, MM. BRUEY (a procuration pour M. DARRIBEYROS), DAUBA (a procuration pour M. DELAS), Mmes LAPORTE, GARBAY, MM. MAULNY, FAUVEL, Mme HERDUAL, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Étaient excusés : M. DARRIBEYROS (a donné procuration à M. BRUEY), Mme CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. DELAS (a donné procuration à M. DAUBA), Mme PARTOUCHE-SEBBAN (a donné procuration à M. PIQUER JONQUIERE).

Un scrutin a eu lieu, Mme GARBAY a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance C

Délibération n° 2

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Budget annexe Régie Fêtes et Animations – Exercice budgétaire 2021 – Vote du budget primitif

Il est proposé au vote de l'assemblée, le projet de budget 2021.

Après en avoir délibéré

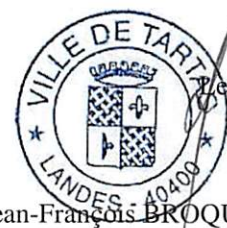
Où l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité avec 19 voix pour et 4 abstentions (Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS)

DONNE un avis favorable au projet de budget 2021.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département. La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.